SFL
Gestion de patrimoine

Montréal, le 29 octobre 2026

Sujet : Commentaire et orientations déposés auprès des autorités de l'OCRI

Objet : Commentaires sur le projet de rémunération fondé sur la constitution en société des personnes autorisées — reconnaître la réalité des cabinets multidisciplinaires

Madame, Monsieur,

À titre de conseillers en sécurité financière et représentants en épargne collective, nous sommes deux associés détenant les mêmes permis d'exercice. Nous sommes appuyés par deux adjoints, dont l'un détient également ces mêmes permis, ainsi que par une adjointe administrative non titulaire de permis. Nous exerçons nos activités au sein du cabinet multidisciplinaire Synerplan Finance Inc.

De plus, notre cabinet compte une conseillère rattachée responsable du secteur de l'assurance collective et des régimes de retraite collectifs. Nous bénéficions également de l'expertise d'un conseiller chevronné en fin de carrière, qui est lui aussi rattaché à notre organisation. Nous souhaitons contribuer à votre consultation en présentant notre réalité, ainsi que le modèle de cabinet que nous souhaitons développer au cours des prochaines années.

Nous appuyons l'initiative de l'OCRI visant à permettre la rémunération des personnes autorisées par l'intermédiaire d'une société cependant nous croyons au cabinet multidisciplinaire tel que le nôtre. Le partage de revenu dans une corporation opérante avec plusieurs conseillers et représentants en épargne collective nous permet de mieux desservir la clientèle de 2026 et futur.

La réforme pour bien réponde pleinement aux besoins de cabinets comme le nôtre, elle doit toutefois permettre davantage que l'incorporation d'un conseiller ou plusieurs. Elle doit reconnaître une entreprise de services financiers composée de plusieurs professionnels, employés et associés, dont les contributions sont différentes, mais interdépendantes.

Notre équipe compte aujourd'hui 7 personnes employés et ou conseillers et deux associés. Nous regardons l'avenir à augmenter notre équipe à 10 à 12 personnes dans les cinq prochaines années avec incorporation des revenus d'épargne collective qui sera mise en place par OCRI.

Synerplan Finance inc., cabinet de services financiers

600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 515 | Montréal (Québec) H3A 3J2
3400, Avenue Jean-Béraud, bureau 120 | Laval (Québec) H7T 2Z2
Tél. : **514 483-2070 # 228** | Sans frais : 1 877 483-2070 | Téléc. : 514 483-3379
Courriel : **info@synerplanfinance.ca** | Site web : **synerplanfinance.ca**

SYNERPLAN FINANCE INC

Partenaire de Desjardins

SFL Gestion de patrimoine – Partenaire de Desjardins désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins[MD] et les marques associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence. *SFL Gestion de patrimoine est un nom commercial utilisé par Gestion de patrimoine Worldsource Inc., une entité du Mouvement Desjardins. SFL Gestion de patrimoine compte des représentants en épargne collective qui offrent des fonds communs de placement, sont des conseillers en placement ou offrent des produits de courtage du marché monétaire.

SFL
Gestion de patrimoine

Une approche globale dont la valeur est créée par toute l'équipe

Nous privilégions une approche de gestion de patrimoine complète, tant auprès des entrepreneurs que des particuliers. Leur situation exige une vision d'ensemble : placements, analyse financière, fiscalité avec des collaborateurs au centre financier, succession, gestion des risques, assurances collectives et régimes de retraite collectifs. Et des ententes de référencements auprès de courtier hypothécaire et en assurance dommage
Ces dimensions sont étroitement liées. Une recommandation de placement doit tenir compte des besoins de l'entreprise, des liquidités personnelles, de la protection de la famille et des objectifs de transfert ou de succession. Pour bien accompagner ces clients, nous devons pouvoir mobiliser les professionnels appropriés, notamment des actuaires, des fiscalistes et des spécialistes des différentes disciplines financières.
Dans notre modèle, nous utilisons les comptes à honoraires pour les patrimoines importants et les commissions de suivis pour les comptes moins important en patrimoine. Dans le respect des règles applicables et de l'information communiquée aux clients, cette rémunération permet de soutenir le travail de l'ensemble de l'équipe qui participe à leur accompagnement.

Le revenu lié à l'épargne constitue donc une source essentielle de financement de notre offre globale. Même lorsque ce revenu est associé aux activités d'un conseiller autorisé, la valeur offerte au client repose sur une organisation entière.

Permettre au cabinet de recevoir 100 % de la rémunération qui lui revient

Nous demandons que le cadre définitif permette à une société commune, dûment autorisée et encadrée, de recevoir directement ***100 % de la rémunération en épargne attribuable aux activités exercées en son sein pour le compte du courtier parrainant.*** *Par « 100 % », nous entendons la totalité de la rémunération revenant au cabinet et à son équipe selon l'entente avec le courtier, après la part conservée par celui-ci. Pour la survie d'un cabinet comme le nôtre et sa pérennité future c'est indispensable pour que l'entreprise qui assume les salaires, les dépenses, les investissements et les risques d'exploitation; nous devons recevoir les revenus qui provienne de l'épargne collective dans nos corporations afin d'assumer nos obligations. Une réception seulement partielle des revenus par le cabinet, ou leur fragmentation entre plusieurs sociétés individuelles, compromettrait la cohérence de notre modèle. Elle imposerait une complexité supplémentaire à une équipe qui cherche précisément à mettre ses ressources en commun. La société doit pouvoir rémunérer chacun selon ses responsabilités, ses compétences et sa contribution : conseiller, analyste, spécialiste, gestionnaire ou membre du personnel de soutien. Elle doit également pouvoir investir dans la formation, les outils, la conformité et la relève.*

Synerplan Finance inc., cabinet de services financiers

600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 515 | Montréal (Québec) H3A 3J2
3400, Avenue Jean-Béraud, bureau 120 | Laval (Québec) H7T 2Z2
Tél. : **514 483-2070 # 228** | Sans frais : 1 877 483-2070 | Téléc. : 514 483-3379
Courriel : **info@synerplanfinance.ca** | Site web : **synerplanfinance.ca**

SYNERPLAN
FINANCE INC

Partenaire de Desjardins

SFL Gestion de patrimoine – Partenaire de Desjardins désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins[MD] et les marques associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence. *SFL Gestion de patrimoine est un nom commercial utilisé par Gestion de patrimoine Worldsource inc., une entité du Mouvement Desjardins. SFL Gestion de patrimoine compte des représentants en épargne collective qui offrent des fonds communs de placement, ainsi que des conseillers en placement qui offrent des produits du marché des valeurs mobilières.

SFL
Gestion de patrimoine

Un actionnariat qui reconnaît les différentes contributions de professionnels dûment autorisés

Nous sommes favorables à ce que toutes les personnes admises à l'actionnariat détiennent les permis, inscriptions et autorisations requis pour exercer au sein du cabinet, notamment en valeurs mobilières ou en distribution de fonds communs de placement, selon les exigences applicables.

Notre demande ne vise donc pas à ouvrir l'actionnariat à des personnes dépourvues de permis. Elle vise à reconnaître que des professionnels dûment autorisés peuvent contribuer au cabinet de différentes façons, sans que leur rôle principal soit nécessairement le conseil en épargne ou la gestion directe d'une clientèle.

L'accès à l'actionnariat doit ainsi reposer sur les qualifications requises et sur une contribution durable au cabinet, tout en permettant une répartition des responsabilités selon les compétences de chacun.
Exiger qu'un seul conseiller soit l'unique administrateur ne correspondrait pas à notre réalité ni au modèle que nous souhaitons maintenir et bâtir pour le futur.

Préparer la relève et la continuité des services

Chez Synerplan Finance Inc., nous sommes en mode de préparation de la relève pour actionnariat d'ici 0 à 5 ans. Nous voulons également pouvoir inclure des conseillers ou conseillères juniors avec des participations actions et avec une rémunération à salaire aussi.

Ce modèle favorise la fidélisation des talents et prépare la relève. Il permet que la relation avec le client soit soutenue par une organisation capable de poursuivre son accompagnement lorsqu'un conseiller prend sa retraite, réduit ses activités ou devient indisponible.

Au cours des prochaines années, nous croyons que les cabinets multidisciplinaires auront une place croissante dans l'industrie. Les entrepreneurs ont besoin d'une coordination soutenue entre leurs enjeux personnels, familiaux et d'affaires. Un cabinet capable de réunir les bonnes compétences et de leur donner les moyens de travailler ensemble répond directement à ce besoin.

Maintenir un encadrement rigoureux

Nous appuyons le maintien de la surveillance du courtier parrainant, des obligations individuelles des personnes autorisées et de l'assujettissement de la société au cadre réglementaire applicable. Un actionnariat réunissant plusieurs professionnels autorisés et une gouvernance collective peuvent s'accompagner d'exigences claires concernant l'identité des propriétaires, leur intégrité, les conflits d'intérêts et la répartition des responsabilités. Les décisions et activités nécessitant une inscription doivent demeurer entre les mains des personnes habilitées à les exercer. Notre demande vise à rendre possible une structure d'entreprise qui soutient ces obligations et permet de consacrer davantage de ressources à leur respect.

Synerplan Finance inc., cabinet de services financiers

600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 515 | Montréal (Québec) H3A 3J2
3400, Avenue Jean-Béraud, bureau 120 | Laval (Québec) H7T 2Z2
Tél. : **514 483-2070 # 228** | Sans frais : 1 877 483-2070 | Téléc. : 514 483-3379
Courriel : **info@synerplanfinance.ca** | Site web : **synerplanfinance.ca**

SYNERPLAN
FINANCE INC

Partenaire de Desjardins

SFL Gestion de patrimoine – Partenaire de Desjardins désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins[MC] et les marques associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence. *SFL Gestion de patrimoine est un nom commercial utilisé par Gestion de patrimoine Worldsource Inc., une entité du Mouvement Desjardins. SFL Gestion de patrimoine compte des représentants en épargne collective qui offrent des fonds communs de placement, ainsi que des conseillers en placement qui offrent des produits de courtage de valeurs mobilières.

SFL
Gestion de patrimoine

Nous invitons donc l'OCRI à retenir un cadre qui permette simultanément :

- la réception, par la société commune, de 100 % de la rémunération en épargne revenant au cabinet et à son équipe;
- l'exercice de plusieurs personnes autorisées au sein de cette même société, sous le parrainage du même courtier;
- un actionnariat composé de professionnels détenant les permis, inscriptions et autorisations requis, dont les responsabilités peuvent varier selon leurs compétences;
- une gouvernance collective permettant à ces professionnels de participer pleinement à la direction et à la pérennité du cabinet.

Nous vous remercions de considérer la réalité des cabinets comme le nôtre dans l'élaboration des règles définitives.

Réjean Bertrand
Président et associé
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective*
Conseiller en assurance et rentes collectives

Sophie Lacharité
Associée
Conseillère en sécurité financière
Représentante en épargne collective*
Conseillère en assurance et rentes collectives

Synerplan Finance inc., cabinet de services financiers

600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 515 | Montréal (Québec) H3A 3J2
3400, Avenue Jean-Béraud, bureau 120 | Laval (Québec) H7T 2Z2
Tél. : **514 483-2070 # 228** | Sans frais : 1 877 483-2070 | Téléc. : 514 483-3379
Courriel : **info@synerplanfinance.ca** | Site web : **synerplanfinance.ca**

SYNERPLAN
FINANCE INC

Partenaire de Desjardins

SFL Gestion de patrimoine — Partenaire de Desjardins désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins[MD] et les marques associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence. *SFL Gestion de patrimoine est un nom commercial utilisé par Gestion de patrimoine Worldsource Inc., une entité du Mouvement Desjardins. SFL Gestion de patrimoine compte des représentants en épargne collective qui offrent des fonds communs de placement, ainsi que des conseillers en placement qui offrent des produits de courtage de valeurs mobilières.